

Règlementation sur la radioprotection en 2023

Le NRD (Niveau de Référence Diagnostic) à transmettre par **le praticien tous les 5 ans** sur la base NRD du site de l'IRSN (après inscription).

(Arrêté du 24 octobre 2011 relatif au NRD en radiologie et en médecine nucléaire au JO du 14 janvier 2012 qui a introduit un NRD pour les radiographies panoramiques).

Avoir un Conseiller en Radioprotection = C.R.P. 01/01/2022

Soit la PCR est interne à la structure il devient le CRP et il suit toujours sa formation tous les 5 ans.

Soit la PCR est externe à la structure. Il faut alors un CRP appartenant à un OCR (organisme certifié en radioprotection).

Réaliser votre télédéclaration électronique sur le site de l'ASN (par le CRP).

Réaliser votre CQI (contrôle de qualité interne) par le praticien (rétroalvéolaire d'une mire avec l'intensité d'une molaire supérieure tous les trimestres (pour les numériques, tous les mois pour les argentiques).

Les OA (organismes agréés exemple les apaves ,... certifiés OVA (organismes vérificateurs agréés) passent pour le contrôle de vérification externe (CVE) : tous les 5 ans

Niveau RADON du cabinet transmet par la CRP à l'IRSN.

Les Dosimètres témoin et d'ambiance restent obligatoires. Le dosimètre individuel facultatif.

L'assurance qualité est apparue elle porte sur :

Le Conseiller en radioprotection CRP

- Réalise les Vérifications Périodiques une fois par an (cela remplace l'ancien contrôle technique que réalisait annuellement la PCR) Cela consiste à :

› Organiser la formation des travailleurs

› Effectuer la surveillance dosimétrique

› Réaliser la veille réglementaire

› Réaliser un rapport annuel au chef d'établissement

› Contrôler le niveau du radon avec les infos issues de l'IRSN

Pour le praticien : effectuer un compte rendu pour chaque cliché panoramique et CBCT.

L'EIERI (Evaluation Individuelle des Expositions aux Radiations Ionisantes) remplace les fiches d'exposition.

Les ESR (événements significatifs de radioprotection) qui présentent un danger pour le patient ou l'équipe soignante doivent être renseignés par la **télédéclaration sur le site de l'ASN.**



Les E non-SR = sans risques pour le patient, par exemple témoin rouge grillé ou un surdosage par TVCT (CBCT), sont enregistrés, analysés de leur survenue et donner l'information immédiatement au patient.

Mise en place d'audits cliniques réalisés pour garantir au patient la compétence de l'équipe soignante, la qualité des soins et la sécurité des actes dont la radioprotection :

- Par des pairs.
- Par une équipe en interne formée à l'audit
- Par une équipe externe en fonction des risques si besoin.

Depuis le 18 mars 2022 — Tous les travailleurs classés doivent bénéficier d'un suivi individuel renforcé (SIR) de leur état de santé.

Vous devez vous inscrire à l'organisme de la santé des travailleurs : AHI

Cette visite a lieu tous les deux ans : Elle est dite « renforcée » Son but est de surveiller votre santé à cause de l'utilisation de source radiogène.

(Le suivi individuel **renforcé** (art. R. 4624-22 à R. 4624-284)· C'est une visite intermédiaire effectuée par un professionnel de santé tous les deux ans).

Depuis le 18 mars 2022 — Tous les travailleurs classés doivent bénéficier d'un suivi individuel renforcé (SIR) de leur état de santé. Vous devez conserver l'attestation de suivi